



# Les zones humides



# Quelques généralités sur les zones humides

Qu'est-ce qu'une zone humide ?

A quoi servent-elles ?

## En droit français :

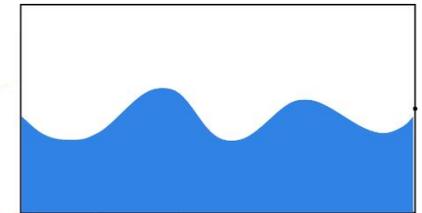
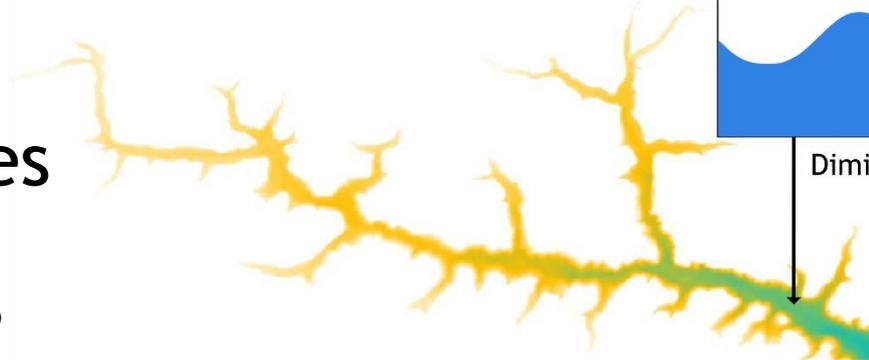
Définition issue de la Loi sur l'eau de 1992 (article L211-1 du code de l'environnement) :

*terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année.*

## Les zones humides sont des éponges

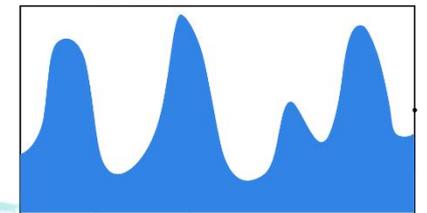
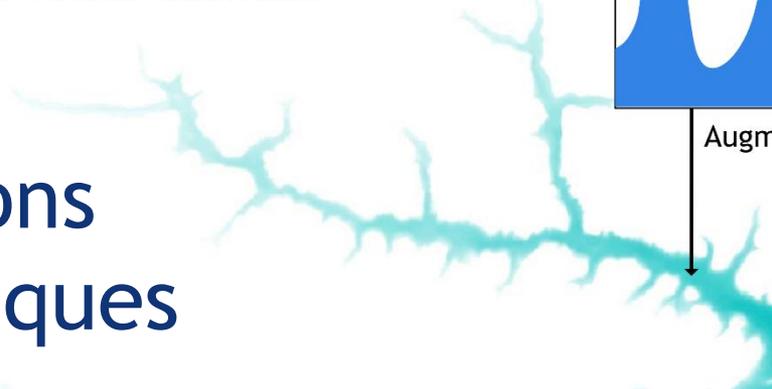
Diminution des crues  
Soutien des étiages

Avec zones humides



Diminution des pics

Sans zones humides

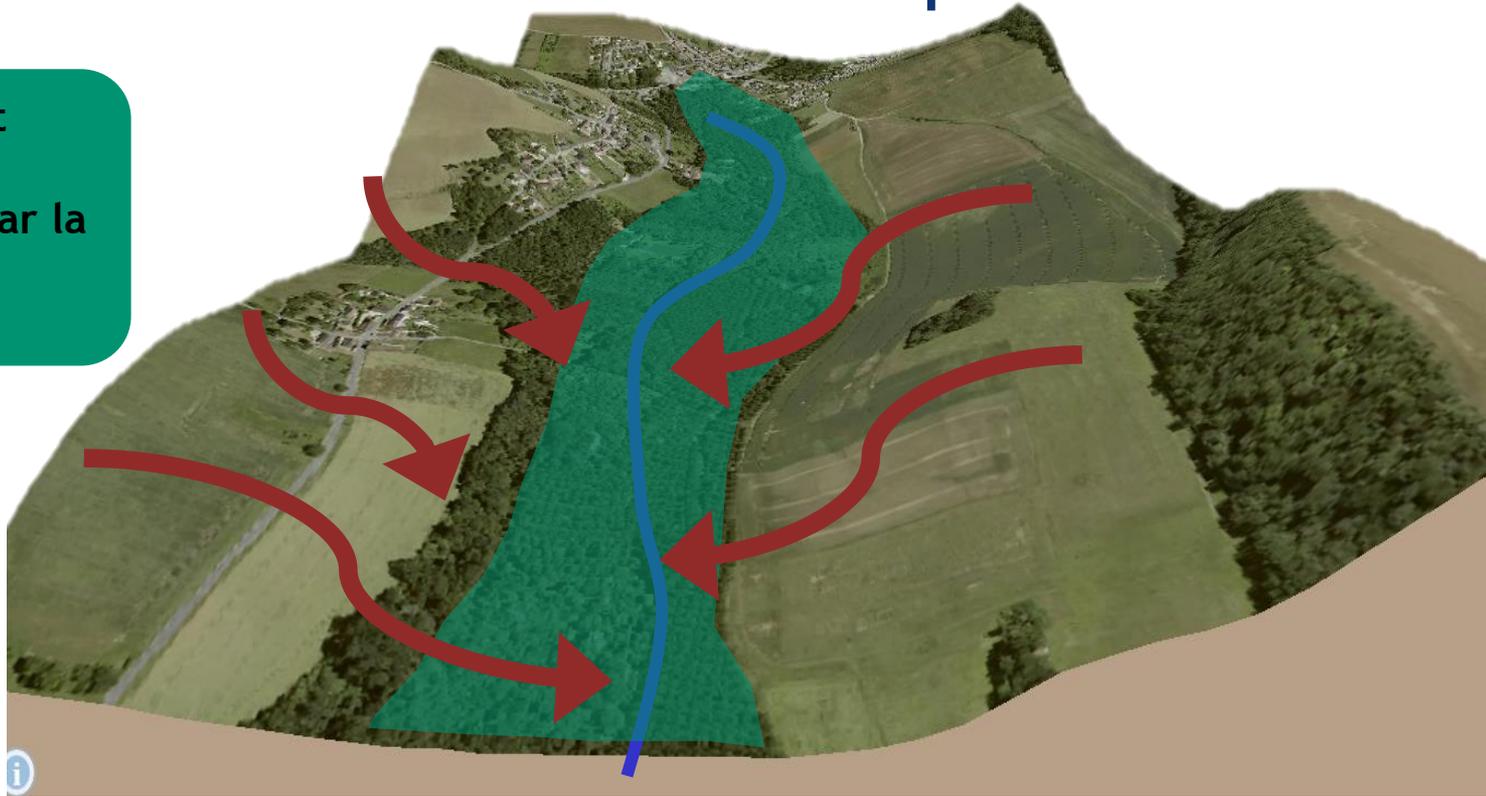


Augmentation des pics

 Fonctions hydrologiques

## Les zones humides sont des tampons

- Ralentissement
- Sédimentation
- Prélèvement par la végétation
- Biodégradation



Fonctions physiques  
Fonctions biogéochimiques

## Un réservoir de biodiversité

En vallée de l'Automne :  
Grenouille agile



Photo : Franco Andreone



Photo : Thomas Bresson



Photo : HuguesTINGUY

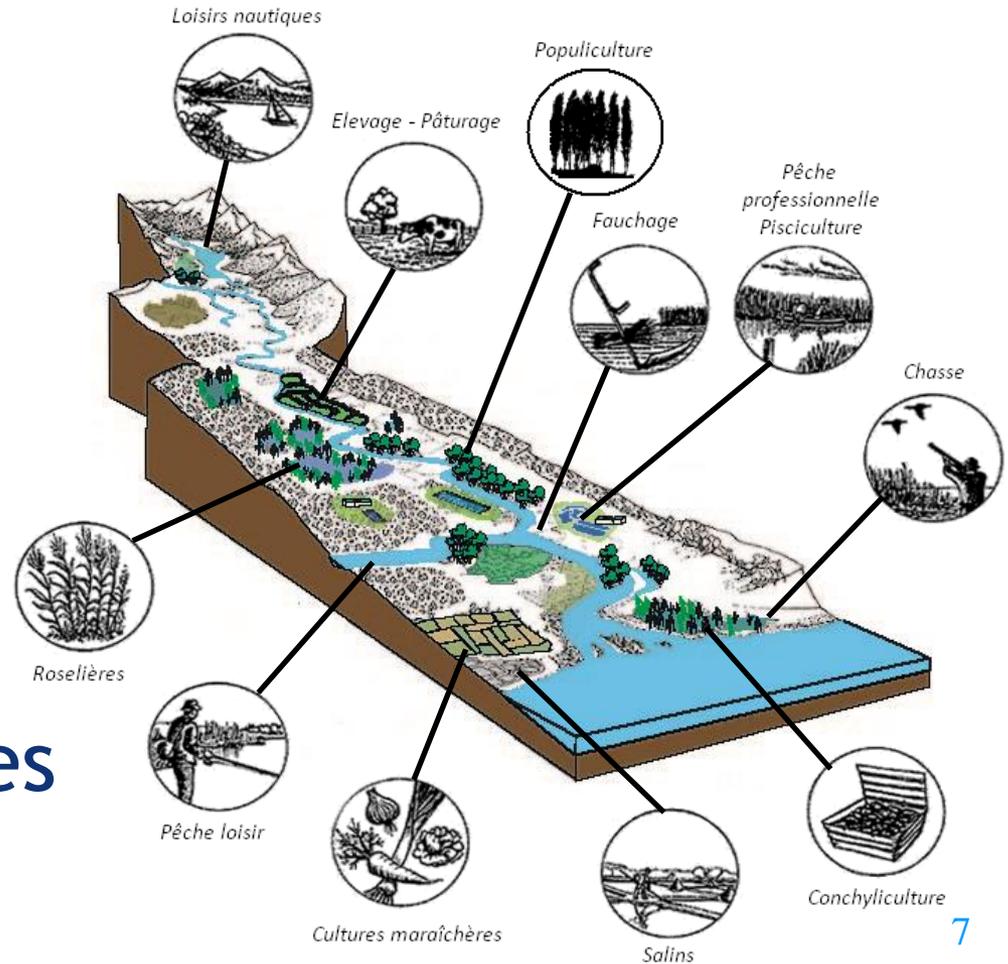


## Fonctions écologiques

## Le support d'activités diverses



## Fonctions Socio-économiques



# Contexte réglementaire

Pourquoi protéger les zones humides ?  
Quelles lois pour encadrer les zones humides ?

## Forte diminution des surfaces

- Perte de 67%
  - Depuis le début du XXème siècle (Rapport du préfet Bernard, 1994)

## Forte diminution de l'état de conservation

- L'état de 47,7% des milieux humides est en dégradation
  - Sur 152 Zones humides majeures entre 2000 et 2010 (Service de l'observation et des statistiques)

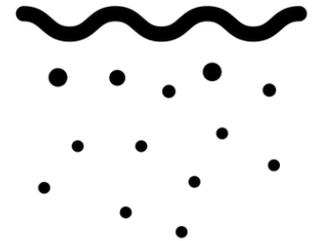


# Méthodologie d'inventaire

Comment les identifier ?  
Comment les délimiter ?

## Article R.211-108 (Code de l'environnement)

- Critères relatif à
  - La morphologie des sols



**OU**

- La présence de végétation hygrophile



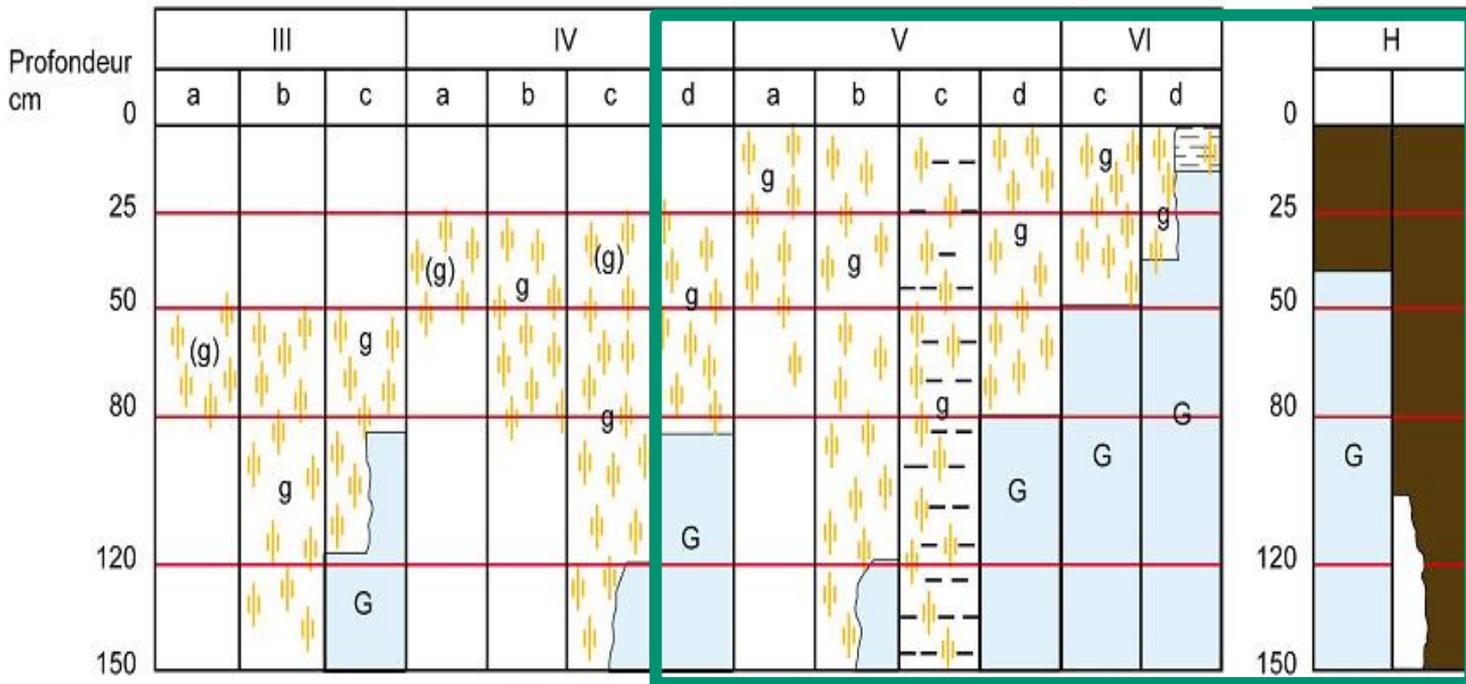
**Arrêté du 24 juin 2008 modifié  
(France)**

## Le critère sol

- Sondage à la tarière
- Recherche de traces d'hydromorphie
  - 5% à moins de 25cm



## Le critère sol



Sols de zone humide

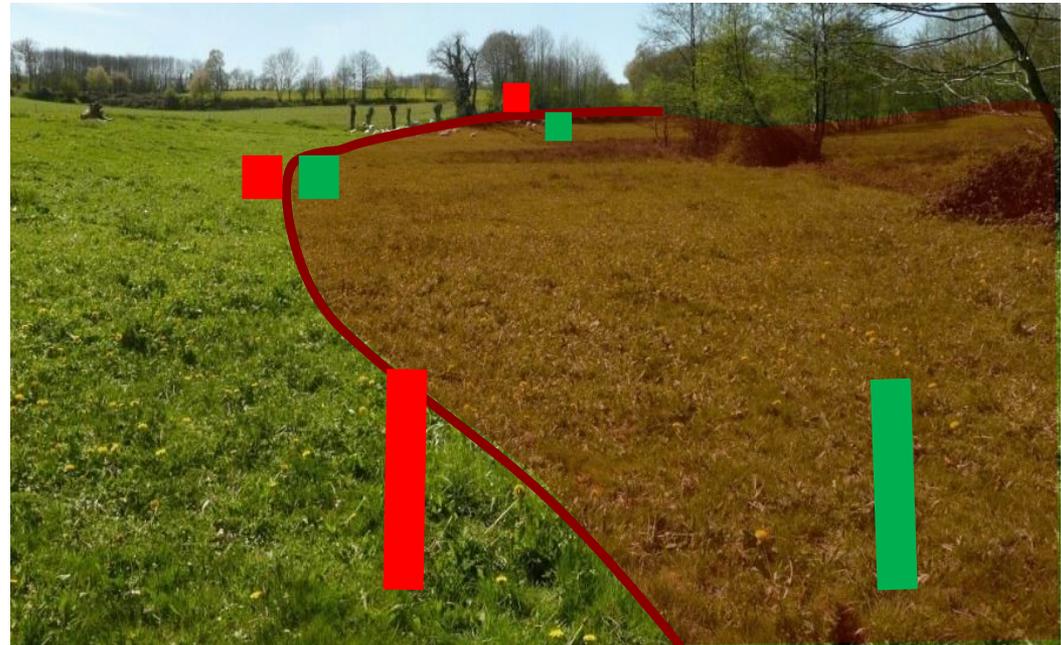
## Le critère végétation

- Approche habitat
  - Typologie Corine Biotope
  - Prodrome des végétations de France
- Approche Végétation
  - Liste de plantes indicatrices des zones humides



## Utilisation des différents critères

- Inventaire de part et d'autre d'une limite théorique
- Limite tracée en fonction de :
  - Végétation
  - Sol
  - Topographie
  - Aménagements
  - ...





# Les zones humides de la vallée de l'Automne

L'état des lieux actuel  
Modifications souhaitées par les élus



## 2 Etudes déjà réalisées

- 1 étude portée par la DREAL Picardie
  - Basée sur la végétation
- 1 étude portée par le SAGEBA

## 1865 ha de zones humides

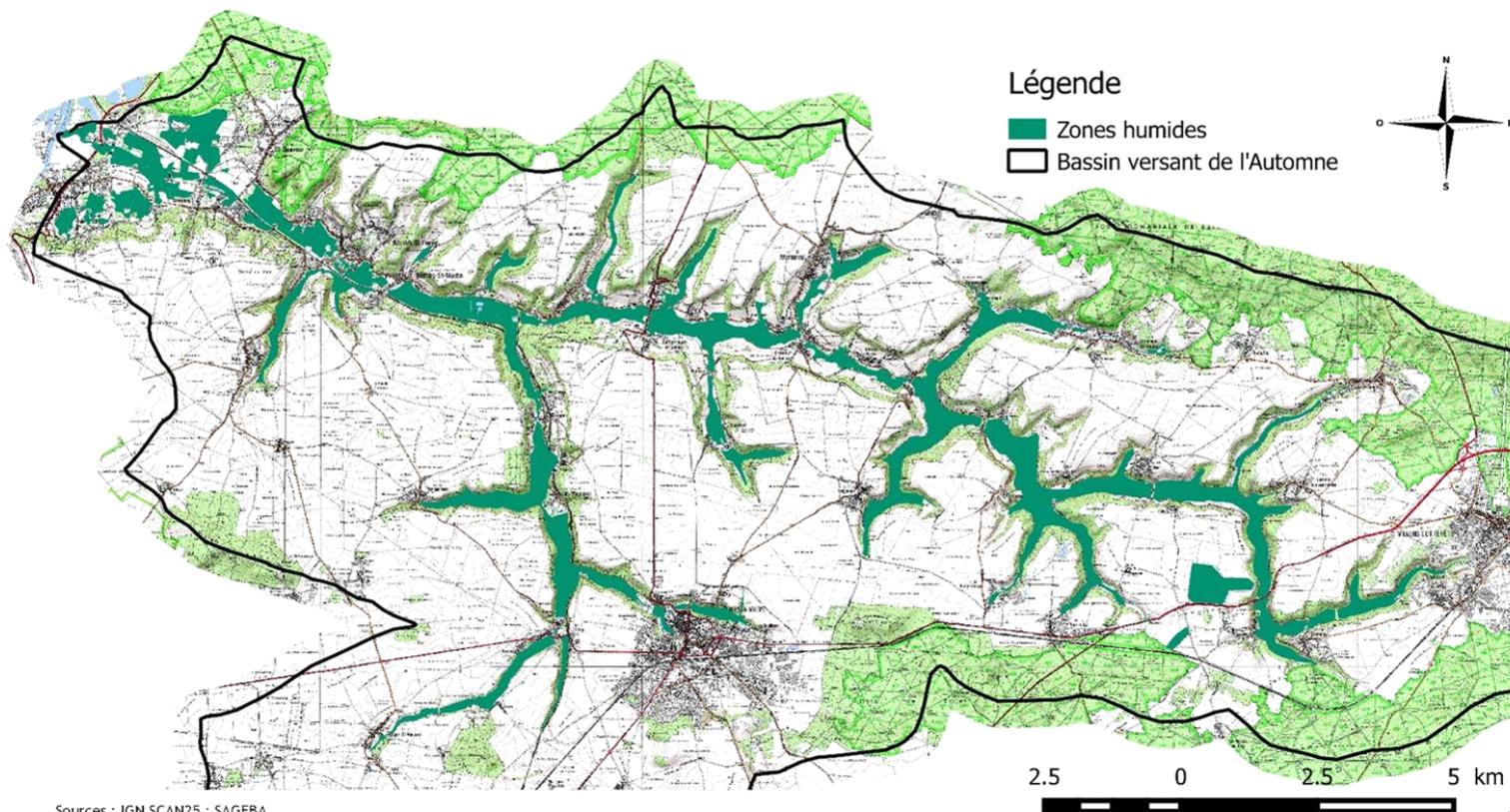
- Critère botanique : 1827,4 ha
- Critère pédologique : 37,6

# Zones humides en vallée de l'Automne



## Une importante continuité des zones humides

Zones humides sur le bassin de l'Automne





## 1 Entretien dans chaque commune

- Faire le point sur la cartographie
- Secteurs de contestation
- Secteurs appartenant à la commune

## Les secteurs de contestation

- Contestation dans les 2 « sens »
  - Volonté d'ajout ou de retrait de ZH
- 83 sites pour 232 ha
  - 12% de la surface cartographiée
  - 50 ha sur les bassins de la sucrerie de Vauciennes
- 93 ha présentant un enjeu « urbanisation »
  - + ou - fort
  - + ou - long terme



## Les secteurs de contestation

- Communes prévenues 15 jours avant
- Elus et/ou personnels peuvent venir
- Peuvent prévenir les propriétaires



# Démarche de concertation

## Les secteurs de contestation

Commune	Date	Commune	Date
Verberie, Béthisy saint Martin, Béthisy Saint Pierre (toutes partiellement)	14 avril	Béthancourt-en-Vallois	11 mai matin
Verberie (autres secteurs)	15 avril matin	Gilocourt	11 mai après-midi
Saint Vaast de Longmont	15 avril après-midi	Largny-sur-Automne	12 mai matin
Béthisy St Martin (autres secteurs)	16 avril	Feigneux	12 mai après-midi
Morienvil	20 avril	Duvy	18 mai matin
Vauciennes	21 avril Matin	Crépy-en-Vallois	18 mai après-midi
Villers-Cotterêts	21 avril après-midi	Fresnoy-la-Rivière	19 mai
Augers-Saint-Vincent	23 avril	Bonneuil-en-Vallois	21 mai
Orrouy	27 avril	Vaumoise	25 mai matin
Séry-Magneval	28 avril	Veze	25 mai après-midi
Saint Sauveur	30 avril matin	Haramont	26 mai matin
Saintines	30 avril après-midi	Russy-Bémont	26 mai après midi
Béthisy Saint Pierre (autres secteurs)	4 mai		

# Conséquences de l'inventaire

Que devient une parcelle identifiée en zone humide ?  
Quelles sont les obligations liées aux zones humides ?

## Nomenclature eau : les IOTA

- Installations, Ouvrage, Travaux et Activités
- Nécessité de réaliser un dossier au titre de la loi sur l'eau
- Remblais en zone humide
  - Déclaration entre 0,1 et 1 ha, Autorisation si > 1ha
- Créations de plans d'eau
  - Déclaration entre 0,1 et 3 ha, Autorisation si > 3ha
- Drainage
  - Déclaration entre 20 et 100 ha, Autorisation si > 100 ha

1993



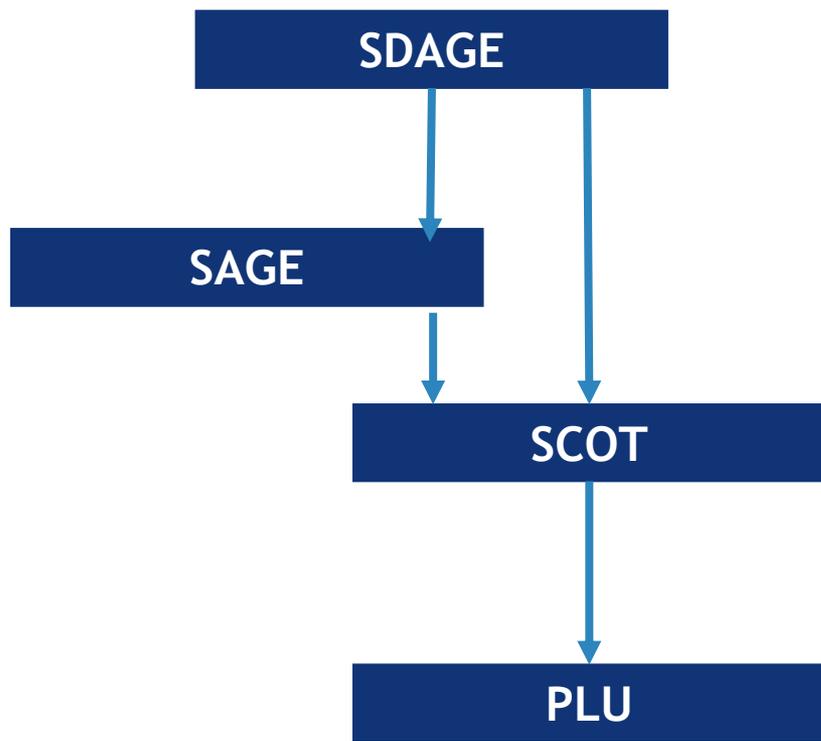
## Nomenclature eau : les IOTA

- C'est au pétitionnaire de vérifier la présence de ZH
  - Même en dehors des ZH cartographiées
  - Aucun inventaire n'est exhaustif
- La cartographie existante reste une base de travail « confortable »
- Nécessité de compenser les pertes
  - Séquence Eviter-Réduire-Compenser

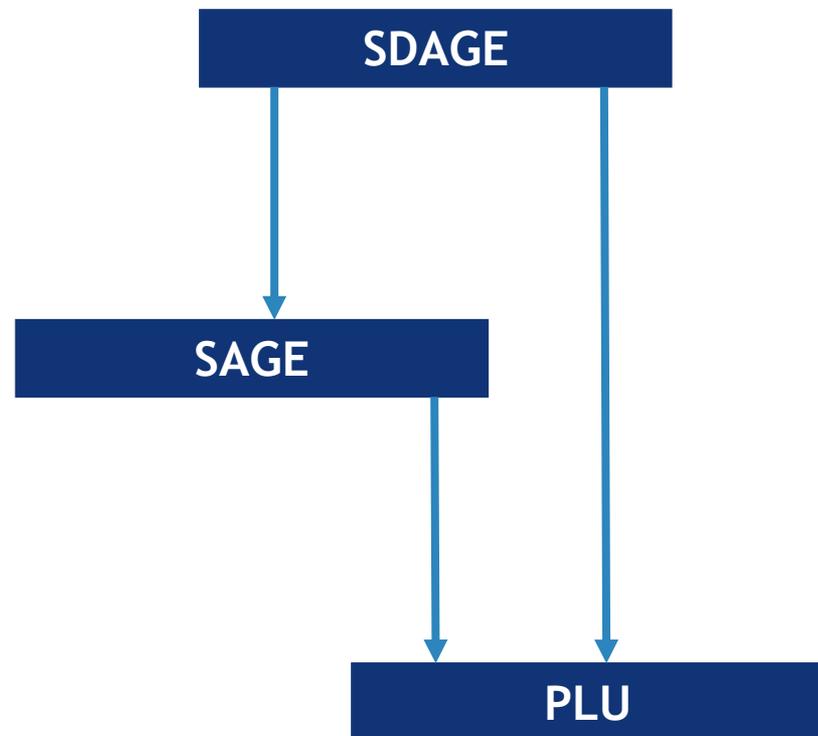
1993



# Compatibilité des documents



Avec SCOT



Sans SCOT



## Le SAGE Automne (en projet)

- Règlement validé par la CLE (31/01/2014)
- Si opération soumise à autorisation ou déclaration :
  - mesures compensatoires
  - Équivalence fonctionnelle
  - **150 %** de la surface perdue
  - Sur le bassin

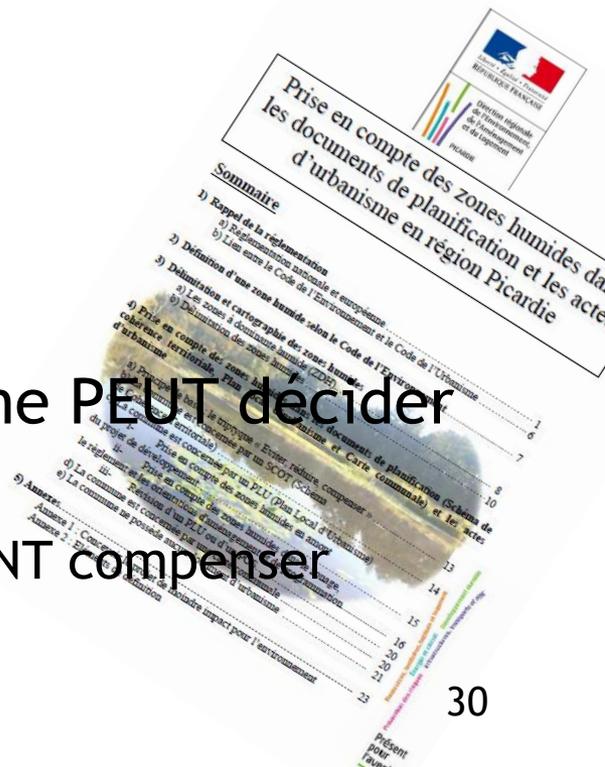


## Éléments donnés par la DREAL Picardie Pour les PLU :

- Rapport de présentation :
  - Identifier et localiser les ZH

- PADD

- Si urbanisation en ZH, la commune PEUT décider de protéger d'autres ZH
  - Les projets d'aménagement DEVRONT compenser



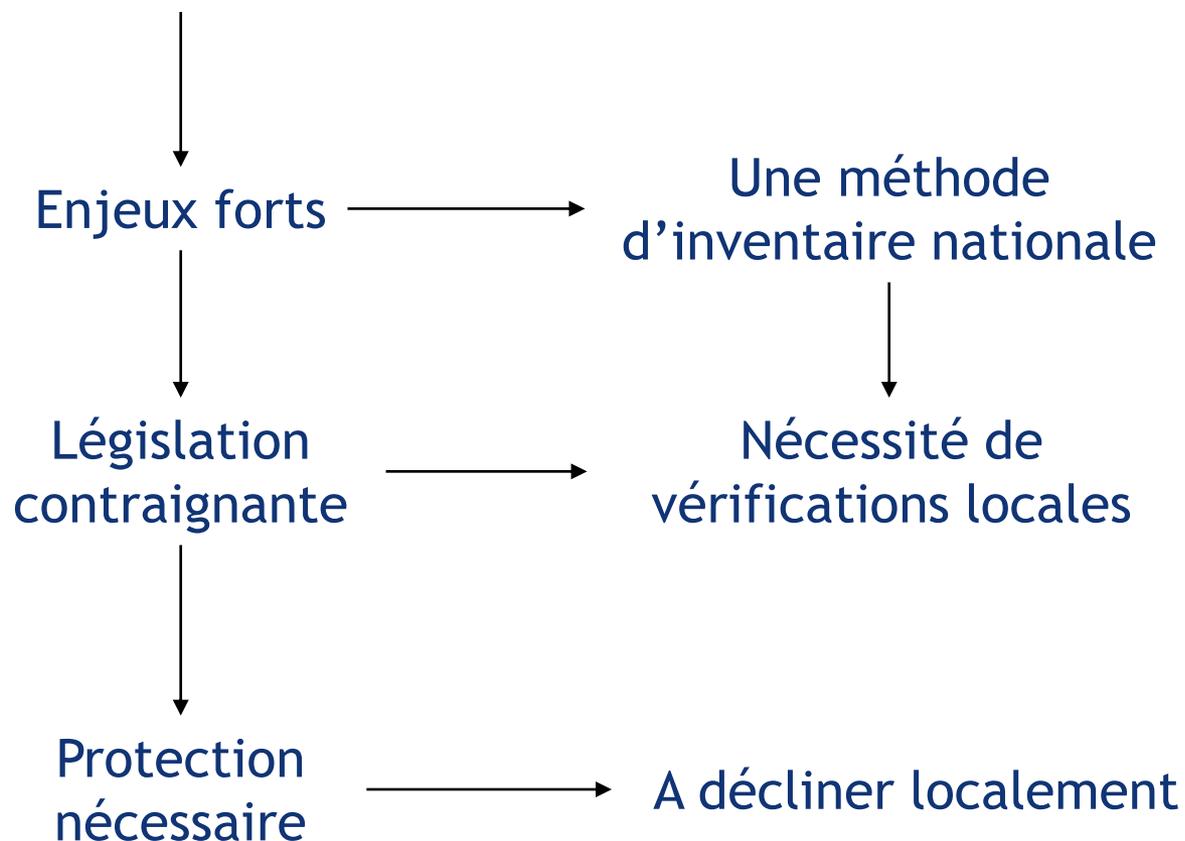
## La démarche Eviter-Réduire-Compenser :

- L'évitement
  - Analyse de la pertinence du zonage
    - Préservation ZH = Intérêt général
    - Pour dégradation il faut intérêt supérieur
  - Rechercher des solutions alternatives
- La réduction
  - Etablir un zonage impactant le moins possible la ZH
  - Dispositions particulières (OAP, règlement)
- La Compensation
  - La commune PEUT décider de protéger/restaurer des zones humides

## La démarche Eviter-Réduire-Compenser :

- La Compensation
  - Le porteur de projet DOIT protéger ou restaurer des zones humides
    - Finalité claire et plus-value démontrée
    - Proximité
      - Géographique
      - Temporelle
      - Ecologique
    - Faisable
    - Pérenne

## Des milieux importants mais en danger



Communication  
Démonstration

Rencontres élus  
Vérification terrain

Priorisation,  
Assistance aux  
communes,  
propriétaires<sub>33</sub>